

OBSERVATIONS ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PLU :

Date	Identité de la personne	Dépôt de la demande par :	Observations :
28/03/2025	Marc et Margot CHEYSSIERE	En mairie via le registre	Nos observations et remarques sur le projet de modification du PLU de la commune de Montmeyran : - Nous voulons vous faire remarquer que le plan de la page 24 du document MODIFICATION 1 de la notice explicative intitulé « Extrait zonage plan nord - PLU modifié » n'est pas à jour du plan cadastral en vigueur. En zone UG notre parcelle YM 192 a été modifiée en trois parcelles distinctes à savoir : 1 parcelle YM 334 de 22 a 76 ca 1 parcelle YM 335 de 555 m² 1 parcelle YM 336 de 575 m² Sur ce même document en zone Nh notre parcelle YI 123 a fait l'objet d'un partage par acte notarié en trois parcelles cadastrées : YI 227 - YI 228 - YI 229 - Concernant la réserve d'une bande de terrain de 2 mètres de large, en vue de la création d'un chemin piétonnier entre le chemin des Dinas et le chemin du Bourget, trouvons l'idée peu pertinente. Son utilisation par les habitants actuels et futurs sera surement très peu effective. Actuellement quand nous faisons le tour du quartier à pied, nous n'avons aucun problème à allonger notre marche jusqu'à la fin du chemin des Dinas pour rejoindre le chemin du Bourget. De plus, ce chemin entrainerait pour la commune des frais d'entretien réguliers supplémentaires.

			Si toutefois le projet est maintenu nous cèderions la surface demandée au prix du marché. Si non nous refuserions. En outre nous souhaitons que l'emprise du sentier soit partagée pour moitié avec la parcelle de M. Philippe Louis attenante. - Concernant les accès aux parcelles constructibles nous notons que les différents organismes décideurs : Département, SCoT, Valence Romans Agglo, etc.. préconisent comme il est d'usage dans toutes les agglomérations, un accès sur la rue au droit de chaque future habitation. Cette recommandation fait partie des réserves émises par ces différents organismes pour qu'ils valident la modification du PLU. Nous trouvons cette préconisation très pertinente. Cela évite effectivement des impasses conséquentes, utilisateurs de m², au détriment des jardins des propriétés
--	--	--	--